

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/10/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	10	14

Vote
A l'unanimité
Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2023, le 9 Octobre à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Langan s'est réuni à la Mairie de Langan, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur YVANOFF Daniel, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 02/10/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/10/2023.

Présents : M. YVANOFF Daniel, Maire, M. GAUPLE Olivier, M. GUINARD Dany, M. HOUANARD Alain, M. JACQUES Emmanuel, M. JOLIVET Thierry, Mme JOSSE Solange, M. LE BERRE Erwan, Mme MENEZ Camille, M. PAILLOUX Fabrice

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme ABAUTRET Virginie à Mme JOSSE Solange, Mme BAUGIN Véronique à M. YVANOFF Daniel

Absent(s) : Mme CHENON Chirley, M. LE TENNIER Yvan

A été nommée secrétaire : Mme JOSSE Solange

2023/48 – Recrutement des agents recenseurs

Le recensement de la population, piloté par l'INSEE, est effectué tous les 5 ans dans les communes de moins de 10 000 habitants. La commune de Langan doit donc effectuer son recensement en 2024, aux dates fixées par arrêté au niveau national : du 18 Janvier 2024 au 17 Février 2024.

Pour une population d'environ 1030 habitants répartis dans 420 foyers, l'INSEE préconise le recrutement de 2 agents pour Langan.

Il convient de fixer la rémunération de ces agents, recrutés en tant que vacataires pour effectuer sur la période donnée les missions suivantes :

- Suivre une journée de formation
- Effectuer la tournée de reconnaissance : repérer l'ensemble des adresses de son ou de ses district(s) affecté(s) et les faire valider par le coordonnateur
- Déposer les questionnaires
- Expliquer et encourager la réponse dématérialisée du formulaire
- Récupérer les questionnaires dans les délais impartis, vérifier qu'ils sont complets et aider à les remplir si besoin
- Tenir à jour un carnet de tournée
- Rendre compte de l'avancement de son travail 2 fois par semaine et faire état des situations particulières auprès du coordonnateur
- Restituer les documents au coordonnateur au fur et à mesure de la collecte

Il est proposé au Conseil municipal de fixer comme suit cette rémunération :

	Proposition - 2024	Pour rappel - 2018
Feuille de logement		
Papier	0.80	0.70
En ligne	1.00	0.70
Bulletin individuel		
Papier	1.20	1.00
En ligne	1.80	1.40
Forfait formation	50€	40€
Tournée de reconnaissance	120€	160€
Forfait mobilité	40€	

A titre indicatif, les deux agents recenseurs de 2018 avaient perçu environ 1000€ brut chacun.

Après avoir délibéré et voté à l'unanimité, le Conseil municipal :

- APPROUVE le recrutement de deux agents recenseurs vacataires aux conditions de rémunération détaillées ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 11/10/2023
Le Maire
Daniel YVANOFF

